

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07.11.2017

Dossier complet le :

21.11.2017

N° d'enregistrement :

2017-2790.

1. Intitulé du projet

Prélèvements d'eaux brutes pour la production d'eau potable au niveau de 2 forages dans la nappe de Saffré (forages F1 et F2)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom GERGAUD

Prénom Jean-Pierre

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Nort/Erdre

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

GERGAUD Jean-Pierre, président du SIAEP de la région de Nort/Erdre

RCS / SIRET

| 2 | 5 | 4 | | 4 | 0 | 0 | | 4 | 6 | 8 | | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 |

Forme juridique

SIVU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines b) Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes	Prélèvement d'eaux brutes de la nappe de Saffré à partir de 2 forages pour la production d'eau potable pour un volume > à 200.000 m3/an (aujourd'hui prélèvement d'environ 2.000.000 m3/an - estimé à 2.500.000 m3/an à l'avenir) I.O.T.A. - R. 214-1 - 1. 1. 2. 0. Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : > ou = à 200 000 m3 / an (A)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à prélever de l'eau issue de la nappe de Saffré pour l'approvisionnement en eau potable des abonnés de la région de Nort-sur-Erdre (cf. Annexe 7).

Le captage de la Chutenaie à SAFFRÉ est constitué de deux forages, profonds de 120 m, mis en service en 1980 et 1992, dont les pompes ont chacune un débit maximal de 250 m3/h (cf. Annexe 9).

Le débit nominal de l'usine de traitement de la Chutenaie à Saffré est de 500 m3/h (autorisation par arrêté préfectoral du 21 avril 1994).

La demande d'autorisation porte sur un débit maximal d'exploitation de 500 m3/h, un débit journalier de 10.000 m3/j et un volume annuel de 2.500.000 m3/an.

Ce débit est le débit maximum nécessaire permettant de répondre aux besoins d'alimentation en eau potable, au regard des autres installations existantes (Plessis-Pas-Brunet à Nort-sur-Erdre et La Janvraie-Mazerolles à Saint-Mars-du-Désert) en situation de pointe ou de crise.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est l'alimentation en eau potable et la sécurisation de la distribution en situation de crise (ex. incident sur une unité de production de Nort/Erdre) des 33.000 abonnés (80.000 habitants) de la région de Nort/Erdre.

La production d'eau potable sur le territoire de Nort-sur-Erdre est concernée par des contraintes d'exploitation (qualité des eaux à Saffré et au Plessis, niveau de la ressource à Mazerolles). Ces contraintes nécessitent de pouvoir alterner les ressources à pleine production pour garantir une eau de qualité satisfaisante. Le schéma directeur du système de distribution d'eau potable sur le territoire de Nort-sur-Erdre, élaboré début 2017, afin de planifier les investissements nécessaires et définir les conditions de sécurisation de la distribution d'eau potable, montre la nécessité de conserver un potentiel de prélèvement à hauteur de 500 m³/h en situation exceptionnelle, afin de satisfaire le besoin de production à l'usine de la Chutenaie.

En terme de volume, le prélèvement annuel à Saffré est d'environ 2.000.000 m³ depuis 5 ans. Au vue des estimations des besoins futurs, ou en cas d'arrêt de "longue durée" d'une usine voisine, le prélèvement pourrait atteindre 2.500.000 m³.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le captage de la Chutenaie est déjà constitué de deux forages (F1 et F2) distants de 80 m et profonds d'environ 120 m, mis en service en 1980 et 1992.

Il n'y a pas de phase travaux prévue liée à la demande de régularisation de l'autorisation de prélèvement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les prélèvements d'eau se font à partir de ces 2 ouvrages. L'eau prélevée rejoint l'usine de traitement pour potabilisation en vue de la distribution.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

R122-2 Rubrique 17 : Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la directive 2000/60/ CE).

Examen au cas par cas : b) Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes, excepté en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils.

Loi sur l'eau

IOTA 1.1.2.0. : Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant supérieur ou égal à 200 000 m³/an (A) : projet soumis à autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le débit global de prélèvements prévus à l'échelle des 2 forages (F1 et F2) est de 500m ³ /h.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Saffré
Parcelle : XP51
Contenance : 0ha67a00ca

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Saffré

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : - Inventaire des Zones Humides de Loire-Atlantique (1996) - Cartothèque de la DREAL (SIGLOIRE-CARMEN)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 2 forages font l'objet d'une demande d'instauration de périmètres de protection (études préalables en cours). La parcelle XP51, clôturée, constituera le périmètre de protection immédiate.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les forages (situés dans le bassin versant de l'Isac / Vilaine) sont distants d'environ 10km de 2 zones Natura 2000 (situées sur le bassin versant de l'Erdre / Loire-Estuaire) - ZSC Forêt, Etang de Vioreau et étang de la Provostière - ZPS-ZSC Marais de l'Erdre
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet en lui-même consiste à prélever de l'eau dans la nappe des calcaires Oligocène de Saffré.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En hautes à moyennes eaux, le niveau de la nappe reste assez stable. Il est soutenu par les apports des cours d'eau. Il est très proche de la surface du sol et oscille de quelques dizaines de cm. Les pompages ne font alors pas baisser la nappe de manière significative. Le «tropoléin» de la nappe s'évacue par les résurgences situées dans le lit de l'ISAC. En basses eaux (rivières asséchées et nappe pratiquement pas alimentée), les pompages interfèrent directement sur le niveau de l'aquifère qui baisse régulièrement. L'abaissement peut conduire à descendre le niveau de la nappe de quelques mètres (6,5m en 2011) en dessous du niveau moyen de la nappe en moyennes eaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le prélèvement est déjà existant. Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Isac a réalisé un diagnostic du lit des cours d'eau selon la méthode Réseau d'Evaluation des Habitats. Sur le bassin versant de Saffré, à l'amont des captages, l'état est variable de moyen à très mauvais. En période d'étiage, les cours d'eau en amont du captages sont naturellement régulièrement à sec.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas directement concerné par des risques sanitaires. Néanmoins la production d'eau potable à partir d'eau brute nécessite de mettre en place tous les moyens pour garantir la sécurité sanitaire de la ressource distribuée. C'est pour cela que deux procédures sont en cours : -demande d'autorisation d'exploiter des eaux brutes pour la production d'eau potable à partir des forages F1 et F2 à partir de l'usine de traitement de la Chutenaie -demande d'utilité publique pour l'instauration des périmètres de protection
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

cf. annexe 8

Les modalités d'exploitation actuelles sont établies au regard de la disponibilité de la ressource à Saffré et des contraintes d'exploitations des deux autres ressources gérées par le syndicat (Mazerolles : les débits d'exploitation diminuent à mesure que le niveau dans le marais baisse, afin d'éviter une désaturation des tourbes - Nort-sur-Erdre moins exploitée en hiver) :

Les prélèvements mensuels sont généralement plus faibles en fin de période d'étiage entre août et octobre et en période de hautes eaux (mars et avril). La diminution des prélèvements mensuels effectués sur F2 au mois de novembre et décembre est généralement liée à l'arrêt du pompage lors des crues qui s'accompagnent d'une forte dégradation de sa qualité. Les volumes prélevés en période d'étiage sont réduits de façon à limiter la vidange de l'aquifère, les risques d'effondrement karstique à la recharge et la dégradation de la qualité (notamment Sélénium qui apparait lorsque le niveau d'eau est bas).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Carte du Territoire de la région de Nort/Erdre (§ 4.1)

Annexe 8 : Sommaires des études (§ 6.4) :

- EVALUATION DES ZONES A RISQUE KARSTIQUE - SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE - PROSPECTION GEOPHYSIQUE - MESURES HYDROGÉOLOGIQUES - SAFFRE (LOIRE-ATLANTIQUE) - RAPPORT CALLIGÉE N11-44084-B
- PRÉCISION DES LIMITES DE ZONES A RISQUE FORT VIS-A-VIS DES EFFONDEMENTS D'ORIGINE KARSTIQUE - AQUIFÈRE OLIGOCÈNE DU BASSIN DE SAFFRE - SAFFRE (LOIRE-ATLANTIQUE) - RAPPORT FINAL CALLIGÉE N13-44098-C

Annexe 9 : Coupes des ouvrages (§ 4.1)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Nantes

le, 06/11/2017

Signature



uant sur le cadre ci-dessus

